



*SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL*

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017**

**RÉSOLUTIONS 2017-59 À 2017-62 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **24 avril 2017** à 17 heures 40, en la salle Jean-Jacques Beldié de la Société de transport de Laval, 2250, ave. Francis-Hughes à Laval.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M.	David De Cotis	président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. David De Cotis agit à titre de président de l'assemblée. M<sup>e</sup> Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. David De Cotis déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que M. Gilbert Dumas avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 24 AVRIL 2017**

---

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 24 avril 2017 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

**2017-59** d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 24 avril 2017.

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LE LOT «PROTECTION INCENDIE» DANS LE CADRE DU PROJET AGRANDISSEMENT - PHASE 3 - CONTRAT À L'ENTREPRISE PROTECTION INCENDIE FÉDÉRAL INC. - APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT (AO 2015-P-26)**

---

CONSIDÉRANT QUE le 1er juin 2015, la STL octroyait un contrat (résolution 2015-104) pour le lot «Protection incendie» dans le cadre de son projet d'agrandissement - Phase 3, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appels d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme ayant répondu à l'appel d'offres, soit l'entreprise PROTECTION INCENDIE FÉDÉRAL INC., au prix de 204 775,00 \$, toutes taxes exclues;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cours de la réalisation des travaux prévus audit contrat, des demandes de changement (soit un total de 16 249,04 \$ avant taxes ou 7,93 % de la valeur dudit contrat) ont été approuvées par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le 20 décembre 2016, la STL approuvait une demande de changement au montant de 5 752,87 \$ avant taxes (résolution 2016-200) dans le cours de la réalisation des travaux prévus audit contrat pour une modification des gicleurs prévues au devis original dans la sortie des autobus mais qui entraient en conflit avec le déplacement des autobus;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cours de la réalisation des travaux prévus audit contrat, des services supplémentaires ont été requis suite à la modification des gicleurs afin d'effectuer une vérification de la pompe d'incendie, travaux requis et approuvés par le gérant de construction de la STL soit l'entreprise MACOGEP, au montant de 662,40 \$ avant taxes, totalisant, en incluant également toutes les demandes de changements au montant de 22 001,91 \$ déjà approuvées jusqu'à ce jour, 11,07% du coût du contrat.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

**2017-60**

d'approuver la modification au contrat avec l'entreprise PROTECTION INCENDIE FÉDÉRAL INC. pour le lot « Protection Incendie » pour des travaux supplémentaires, tel que ci-avant mentionné, au montant de 662,40 \$ toutes taxes exclues.

**CHANGEMENT DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE, PROMOTION DU DIRECTEUR, ADMINISTRATION ET PLANIFICATION D'ENTREPRISE / TRÉSORIER À TITRE DE DIRECTEUR PRINCIPAL, ADMINISTRATION ET PLANIFICATION D'ENTREPRISE / TRÉSORIER ET MODIFICATION DE LA STRUCTURE SALARIALE**

---

ATTENDU QUE dû l'abolition de l'AMT, la gestion de l'ensemble des équipements métropolitains sur le territoire de la ville de Laval (terminus et voies réservées) sera confiée à la STL;

ATTENDU QUE cette responsabilité additionnelle sera sous la supervision du Directeur principal, Exploitation;

ATTENDU QU'il serait préférable de mieux répartir les responsabilités qui incomberont alors au Directeur principal, Exploitation;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête de rémunération globale faite par la firme PCI Perrault Conseil en septembre 2016 démontrent que les postes de Directeur, Administration et planification d'entreprise / trésorier et Directeur principal, Exploitation sont au 25<sup>ième</sup> percentile alors que notre politique de rémunération PA-19 vise une structure salariale se situant près de la médiane de notre marche de référence;

ATTENDU QUE l'écart salarial entre les bandes 8 (Directeurs) et 9 (Directeurs principaux) n'est que de 10 %.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

**2017-61**

de transformer la Direction, Administration et planification d'entreprise en une *Direction principale, Administration et planification d'entreprise* et d'y faire relever le service de l'approvisionnement;

de promouvoir le Directeur, Administration et planification d'entreprise / trésorier au poste de *Directeur principal, Administration et planification d'entreprise*;

d'ajuster la bande salariale 9 en l'augmentant de 7.5 %;

d'approuver la modification de la composition du plan d'effectifs en vertu de la politique administrative PA-28 intitulée « Politique sur le plan des effectifs » (adoptée le 17 décembre 2003 par la résolution 2003-127) au niveau des nouveaux organigrammes et postes modifiés tel qu'indiqués à la présente assemblée;

le tout avec entrée en vigueur à compter des présentes.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2017-62**

de lever l'assemblée à 17h55.

---

**David De Cotis, président**

---

**Pierre Côté, secrétaire-corporatif**